



Janvier 2013

Points de discussion

L'adoption des lois mammoths C-38 et C-45 et le budget 2013

- À la suite du budget fédéral de mars 2012, prévoyant entre autres l'abolition de 19 200 emplois dans la fonction publique fédérale, le gouvernement a adopté en l'espace de 6 mois deux lois sur l'application du budget.
- Contrairement à ce que véhicule le gouvernement conservateur, ces lois mettront en péril l'économie et les emplois de qualité, notamment en région.
- L'adoption de ces lois a permis de modifier ou d'abolir plus de 70 lois. Voici les principaux impacts :

C-38 adoptée en juin 2012

- Attaque les organismes de bienfaisance ayant un objectif environnemental;
- Fin du régime fédéral d'évaluation environnemental lors de grands projets comme les oléoducs;
- Modification des règles entourant la protection des poissons et l'immersion ou le rejet de substances nocives dans les eaux où vivent les poissons ;
- Abolition de la *Loi de mise en œuvre du Protocole de Kyoto*;
- Hausse progressive de l'âge d'admissibilité à la Pension de vieillesse;
- Abolition de Droits et Démocratie;
- Fin de l'application de la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* dans les contrats fédéraux;
- Diminution des pouvoirs de vérifications de plusieurs entités du Vérificateur général;

C-45 adoptée en décembre 2012

- Diminution de la portée de la *Loi sur la protection des eaux navigables*. Des milliers de cours d'eau ne seront plus protégés. Moins d'études environnementales seront effectuées par Transport Canada;

Alliance de la Fonction publique du Canada

Bureau de la VPER-Québec

5800, rue Saint-Denis, bureau 1104, Montréal, Québec, H2S 3L5, Tél. : 514-875-2690 ou 1-800-642-8020 Fax : 514-868-1678

Courriel : leblanp@psac-afpc.com - afpcquebec.com



- Diminution de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale*. Cela aura pour effet de réduire le nombre d'études environnementales;
 - Modification de la *Loi sur les pêches*. Cela aura pour effet de rendre plus facile l'obstruction du passage des espèces marines vers leur habitat;
 - Abolition du Conseil de contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses. Ce mandat est maintenant confié à des personnes choisies par le ministre;
 - Augmentation de la cotisation des employés à 50% peu importe la date d'embauche;
 - Augmentation de l'âge de la retraite de 60 à 65 ans pour les nouveaux employés embauchés après le 1^{er} janvier 2013;
 - Modification de la méthode de calcul pour le calcul de congés payés sous le *Code canadien du travail*, au détriment des travailleuses et des travailleurs;
 - Modification de la *Loi sur l'assurance emploi* au détriment des prestataires.
- Ces lois viennent diminuer considérablement les réglementations ou l'application de lois dans les services publics fédéraux.
 - Selon la rhétorique conservatrice, moins de lois et de règlements, moins de gens seront nécessaires pour les faire respecter. Ainsi, les conservateurs pourront effectivement affirmer que les coupures n'affecteront pas les services publics. En d'autres mots, ce qui n'est pas couvert par l'État ne fait plus partie des services publics.

Budget 2013

- **Que nous réserve le prochain budget fédéral?** Nous pouvons déjà imaginer que celui-ci ira à l'encontre des intérêts des citoyens, des familles et des travailleurs.
- Sous le couvert d'avoir un plan pour l'économie et l'emploi, les conservateurs en profitent pour passer le rouleau compresseur sur l'économie et l'emploi, notamment en région.
- Nous devons demeurer mobilisés et alertes en attendant le prochain budget qui devrait être déposé au cours du mois de mars 2013.

Alliance de la Fonction publique du Canada

Bureau de la VPER-Québec

5800, rue Saint-Denis, bureau 1104, Montréal, Québec, H2S 3L5, Tél. : 514-875-2690 ou 1-800-642-8020 Fax : 514-868-1678

Courriel : leblanp@psac-afpc.com - afpcquebec.com

